



Consultation publique – Région de l’Outaouais

Rapport de la consultation publique
sur la modification du plan d’aménagement forestier intégré tactique 2018-2023 de l’Outaouais
pour l’unité d’aménagement 073-52 de l’unité de gestion de la Haute-Gatineau-et-Cabonga
Tenue du 15 janvier au 28 février 2018

Réalisé par la
MRC de Pontiac

Remis au Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Le 13 mars 2018

Table des matières

Introduction	1
1. Objectifs de la consultation	1
2. Principes devant guider la consultation	1
4. Déroulement de la consultation	3
5. Participation à la consultation	4
5.1 Bilan de la consultation publique tenue du 8 novembre 2017 au 10 janvier 2018	4
5.2 Liste des personnes et organismes ayant émis des commentaires	5
6. Commentaires sur le processus de consultation du public	5
7. Commentaires reçus	5
Annexe 1 Association des pourvoies de l’Outaouais	6
Annexe 2 Pourvoire du Lac Jim	7
Annexe 3 Avis publics dans les journaux	8

Introduction

Les municipalités régionales de comté de la région de l'Outaouais et la Ville de Gatineau ont conclu au mois de décembre 2015 une entente de délégation avec le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). Cette entente se terminant le 31 mars 2018 confie aux délégués une partie de la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF). Ces derniers ont désigné la MRC de Pontiac à titre de responsable de l'administration de l'entente. Un des mandats identifiés vise notamment l'organisation et la coordination des consultations publiques sur les plans d'aménagement forestier intégrés (PAFI) de la région de l'Outaouais conformément au Manuel de consultation du public sur les PAFI et les plans d'aménagement spéciaux. La MRC de Pontiac doit également produire et transmettre un rapport de consultation publique résumant les commentaires obtenus et proposer, s'il y a lieu, des solutions.

Le présent document constitue le rapport de consultation publique qui s'est déroulée du 15 janvier au 28 février 2018 concernant la modification du plan d'aménagement forestier intégré tactique 2018-2023 de l'Outaouais pour l'unité d'aménagement 073-52 de l'unité de gestion de la Haute-Gatineau-et-Cabonga.

1. Objectifs de la consultation ¹

La consultation publique sur les plans d'aménagement forestier vise à :

- répondre au désir de la population d'être informée et écoutée et de voir ses intérêts, ses valeurs et ses besoins pris en compte dans les décisions relatives à l'aménagement forestier;
- favoriser une meilleure compréhension de la part de la population de la gestion de la forêt publique québécoise et, plus précisément, de la planification de l'aménagement forestier; permettre à la population de s'exprimer sur les plans d'aménagement forestier proposés et à intégrer, lorsque c'est possible, les intérêts, valeurs et besoins exprimés;
- concilier les intérêts diversifiés des nombreux utilisateurs des ressources et du territoire forestiers;
- harmoniser l'aménagement forestier avec les valeurs et les besoins de la population;
- permettre au ministre de prendre les meilleures décisions possibles compte tenu des circonstances.

2. Principes devant guider la consultation ¹

La consultation publique sur les plans d'aménagement forestier est guidée par les principes suivants :

- la consultation doit être empreinte de transparence et d'objectivité;
- la population doit pouvoir s'exprimer dans un environnement réceptif à ses commentaires;
- l'information doit être facilement accessible à la population, et la publicité entourant l'activité de consultation doit être adéquate;

¹ Manuel de consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré et les plans d'aménagement spéciaux, MFFP, Dernière mise à jour : 15 mars 2016

- un contact direct et personnalisé avec les personnes ou les groupes visés doit être privilégié, afin de mieux comprendre les intérêts, valeurs et besoins et en tenir compte dans les plans.

3. Portée et limites de la consultation publique²

La consultation publique permet de prendre en compte les intérêts et les préoccupations des personnes intéressées par l'aménagement durable et la gestion des forêts du domaine de l'État et de se prononcer sur les objectifs locaux d'aménagement durable des forêts ainsi que sur les mesures d'harmonisation des usages dans une optique d'aménagement intégré. Cependant, elle ne devrait pas remettre en question les affectations du territoire public prévues ou approuvées par le gouvernement, ni la vision retenue, ni les orientations et objectifs d'aménagement durable des forêts énoncés dans la Stratégie d'aménagement durable des forêts, ni les droits forestiers consentis par le Ministère.

²Manuel de consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré et les plans d'aménagement spéciaux, MFFP, Dernière mise à jour : 15 mars 2016

4. Déroulement de la consultation

Annonces de la tenue de la consultation publique

Moyen	Précision
Courriel aux municipalités de la région de l'Outaouais (73)	Annonce de la consultation publique et lien pour consulter la modification du PAFIT 2018-2023 et formuler des commentaires en ligne – 19 janvier 2018
Courriel envoyé à des personnes intéressées à être informées de la tenue d'une consultation publique (289)	Annonce de la consultation publique et lien pour consulter la modification du PAFIT 2018-2023 et formuler des commentaires en ligne – 19 janvier 2018
Courriel aux représentants de la TRGIRTO et leur remplaçant (33)	Annonce de la consultation publique et lien pour consulter la modification du PAFIT 2018-2023 et formuler des commentaires en ligne – 19 janvier 2018
Avis sur le site Internet de la TRGIRTO	Annonce de la consultation publique et lien pour consulter le PAFIT 2018-2023 et formuler des commentaires en ligne – 17 janvier 2018
Création d'une page Facebook de la TRGIRTO	Annonce de la consultation publique et lien pour consulter le PAFIT 2018-2023 et formuler des commentaires en ligne – 18 janvier 2018
Avis public	Avis public a paru dans les hebdomadaires régionaux de l'Outaouais (en annexes): <ul style="list-style-type: none"> • Le Droit – 20 janvier 2018 • La Gatineau – 25 janvier 2018 • La Petite Nation – 24 janvier 2018 • Le Journal du Pontiac – 24 janvier 2018 (en français et en anglais) • Le Bulletin de Buckingham – Mercredi 15 février • Journal L'Envol – 31 janvier 2018 • The Equity – 24 janvier 2018 (avis public en anglais)
Communiqué de presse + et Twitter du MFFP	Émis par le MFFP <i>Pour diffusion immédiate</i> le 9 novembre 2017 à Gatineau (en annexe)
Facebook du MFFP	Parution le 11 décembre 2017
Twitter du MFFP	Parution le 9 novembre 2017

La modification du plan d'aménagement forestier intégré tactique 2018-2023 de l'Outaouais pour l'unité d'aménagement 073-52 de l'unité de gestion de la Haute-Gatineau-et-Cabonga était accessible du 15 janvier au 28 février 2018, via les sites Internet de la Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Outaouais (TRGIRTO) et le site du MFFP aux adresses suivantes :

<https://www.trgirto.ca>

<http://mffp.gouv.qc.ca/forets/consultation/outaouais.jsp>

Il était également possible de consulter le document dans les bureaux suivants du Ministère en semaine, sur rendez-vous, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 :

Unité de gestion de la Basse-Lièvre
16, impasse de la Gare-Talon
Gatineau (Québec) J8T 0B1

Unité de gestion de la Haute-Gatineau-et-du-Cabonga
266, rue Notre-Dame, RC 100
Maniwaki (Québec) J9E 2J8

Unité de gestion de la Coulonge
163, chemin de la Chute
Mansfield-et-Pontefract (Québec) J0X 1R0

5. Participation à la consultation

5.1 Bilan de la consultation publique tenue du 8 novembre 2017 au 10 janvier 2018

Participation

Élément	Nombre de participants
Pour un organisme	2
Total	2
Réponses en ligne	2
Nombre de visites du site du MFFP	139

Type d'utilisateur

Élément	Nombre de participants
Villégiateur (bail, chalet, association), Résident permanent, Représentant d'un groupe de récréotourisme, chasseur, pêcheur	1
Représentant d'un territoire faunique structuré (zec, pourvoirie, réserve faunique)	2

Moyens par lequel les participants ont été informés de la tenue de la consultation publique

Moyen	Nombre de participants
TRGIRTO	1
Courriel	1

5.2 Liste des personnes et organismes ayant émis des commentaires

Nom	Personnel	Organisme
Association des pourvoires de l'Outaouais		✓
Pourvoirie du Lac Jim		✓
Total	0	2

6. Commentaires sur le processus de consultation du public

Pourvoirie du Lac Jim
Le processus n'est pas assez publiquement connu.

7. Commentaires reçus

Association des pourvoires de l'Outaouais
Annexe 1
Pourvoirie du Lac Jim
Annexe 2

Annexe 1 Association des pourvoies de l'Outaouais

1. Je réponds :*

Au nom d'un organisme

Information sur le participant - Si vous répondez au nom d'un organisme, indiquez son nom

Association des Pourvoiries de l'Outaouais

2. Êtes-vous un participant à la table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT)

Oui

3. Quel type d'utilisateur de la forêt publique êtes-vous?

Représentant ou membre d'un territoire faunique structuré (zec, pourvoirie, réserve faunique)

3. Quel type d'utilisateur de la forêt publique êtes-vous? - veuillez préciser

Représentant pourvoirie

4. Veuillez indiquer vos commentaires en précisant la partie de la dérogation à laquelle vous faites référence.

À la lumière de l'analyse des analyses présentées par M. Marc Riopel lors de la rencontre du 7 novembre 2017 et des informations reçues dans d'autres régions dans le cadre des projets pilotes, il appert que l'approche des COS n'est pas adaptée aux pourvoiries. Elle ne tient pas compte des enjeux de prévisibilité et d'adaptabilité de nos entreprises et n'offre pas d'indication de respect des autres enjeux de pourvoiries déposés, au contraire. Elle met en péril la capacité à convenir d'ententes opérationnelles subséquentes et la méthode de planification observée génère même des problèmes inutiles (limites de territoire, calendriers d'opérations incompatibles, acceptabilités des coupes dans un contexte touristique international, frein aux investissements, etc.) sans nécessairement répondre à quelque enjeu clair que ce soit. Dans l'état actuel des choses, cette méthode de planification forestière risque d'avoir des impacts majeurs sur nos activités, les emplois que nous générons, la santé économique de nos entreprises et potentiellement réduire les retombées totales de la mise en valeur du milieu forestier.

Les territoires de pourvoiries à droits exclusifs de l'Outaouais ont en moyenne 110 km². Il y a 30 % des territoires de pourvoiries qui ont moins de 50 km² et c'est plus de 60% qui ont moins de 100 km². La dimension des COS ne tiennent pas compte de cette réalité. Les orientations présentées qui visent à augmenter la dimension des chantiers et de les concentrer dans des COS contigus, amplifient les problématiques potentielles encore plus. Compte tenu de leur réalité d'entreprises privées œuvrant sur des territoires de faible dimension, de la vocation de mise en valeur de la faune et du caractère privé des PADEs, les pourvoiries ne peuvent pas accepter cette méthode générale théorique. De plus, l'orientation par COS risque de ne pas respecter l'Orientation 2/Objectif 3 de la SADF (p.25) qui stipule que la stratégie doit favoriser le développement des services offerts au sein des territoires structurés par un aménagement forestier adapté. Dans le cas qui nous concerne, la méthode mur-à-mur provinciale proposée (développé pour de grands territoires à vocation de conservations de la biodiversité comme les réserves fauniques et les zecs) met plutôt en péril des entreprises et des emplois locaux.

Paradoxalement, il nous a été mentionné que l'approche des COS permettait une multitude de possibilités par le représentant provincial. Cependant chacune des études présentées en région ne parle que de maximisation des volumes et de diminution des coûts pour l'industrie forestière. Ceci ne représente pas l'esprit du plan d'affectation des terres du domaine public ni l'affectation attribuée aux PADEs. À notre avis, la solution est de mettre en place une méthode de planification adaptée à la réalité d'entreprises privées sur de petits territoires, tel que permis par la Loi justement pour des cas comme les pourvoiries. Ceci pourrait découler sur une méthode de d'organisation spatiale correspondant à la réalité de chaque territoire et entreprise. L'état actuel de prise en compte déficiente de nos enjeux dans la planification forestière et dans les orientations régionales du MFFP qui y sont associées, et l'absence d'objectifs précis convenus avec les pourvoiries sur chaque PADEs pour guider le travail des aménagistes vers des propositions de plans intégrés, nous amène donc à rejeter l'approche de gestion par compartiment d'organisation spatiale proposée.

5. Comment avez-vous été informé de la tenue de la consultation publique?

Table de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT)

Annexe 2 Pourvoirie du Lac Jim

1. Je réponds :*

Au nom d'un organisme

Information sur le participant - Si vous répondez au nom d'un organisme, indiquez son nom

Pourvoirie du Lac Jim

Information sur le participant -

Votre numéro de téléphone pour permettre au Ministère de communiquer avec vous s'il a besoin de plus de précisions sur vos commentaires ou préoccupations (facultatif)

819-303-4280

2. Êtes-vous un participant à la table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT)

Non

3. Quel type d'utilisateur de la forêt publique êtes-vous?

Chasseur, pêcheur; Villégiateur (ex. : propriétaire de chalet, randonneur, association de riverains, détenteur de bail de villégiature, etc.); Résident permanent; Représentant d'une association de récréotourisme (ex. club de quad ou de motoneige, club de randonnée pédestre, etc.); Chasseur, pêcheur; Représentant ou membre d'un territoire faunique structuré (zec, pourvoirie, réserve faunique)

4. Veuillez indiquer vos commentaires en précisant la partie de la dérogation à laquelle vous faites référence.

Nous ne voulons aucun travaux dans nos environs durant les périodes de chasse suivantes:

Chasse à l'ours - Printemps 2018 : 15 mai au 20 juin 2018

Chasse à l'automne (orignal, chevreuil, ours) - Mi-Septembre/Octobre/Mi-Novembre 2018

S.V.P nous aviser lorsque des travaux amèneront un fort achalandage sur le chemin du Bois-Franc (surtout au mois de mai et juin considérant une forte clientèle étrangère qui séjourne à notre pourvoirie).

Merci.

5. Comment avez-vous été informé de la tenue de la consultation publique?

Autre

5. Comment avez-vous été informé de la tenue de la consultation publique? - veuillez préciser

Courriel

7. Avez-vous des commentaires à formuler sur le processus de consultation du public? Si oui, inscrivez-les.

Le processus n'est pas assez publiquement connu.

Paramètres du rapport

Participants

Complété le : Options : N'importe quelle valeur

Annexe 3 Avis publics dans les journaux

Public Notice

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

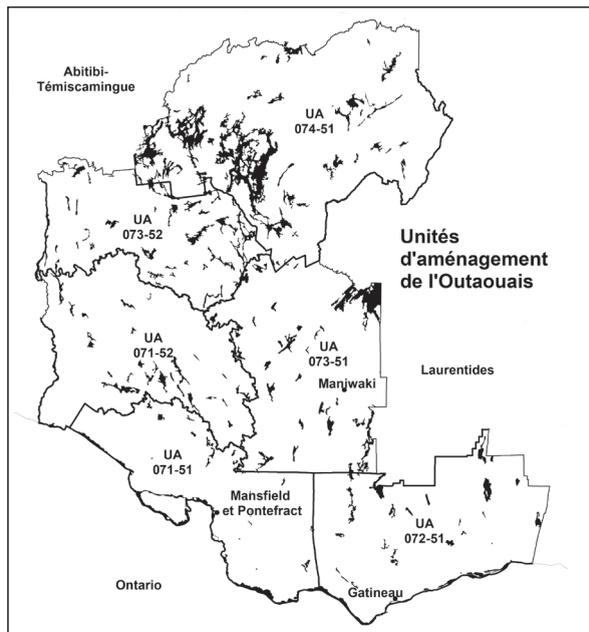
PUBLIC CONSULTATION

AMENDMENT TO THE 2018-2023 INTEGRATED TACTICAL FOREST DEVELOPMENT PLAN, OUTAOUAIS REGION, FOR DEVELOPMENT UNIT 73-52 IN THE HAUTE-GATINEAU-ET- DU-CABONGA MANAGEMENT UNIT

The general public is invited to take part in the consultation on the proposed 2018-2019 exemption to mosaic cutting and cutting with protection of regeneration and soils in development unit 73-52, in the Outaouais region. The consultation period will end on February 28, 2018 and **the amendments may come into force from April 1, 2018.**

The document on the exemption is available for consultation until February 28, 2018. You may view it and make comments using the online form at www.mffp.gouv.qc.ca/forets/consultation-amenagement.jsp.

You may also consult the document in person at the following MFFP offices, by appointment, on weekdays only between 8:30 a.m. and midday, and between 1:00 p.m. and 4:30 p.m.



Unité de gestion de la Basse-Lièvre

16 impasse de la Gare-Talon
Gatineau, Québec J8T 0B1
Phone: 819-246-4827, ext. 258
consultationpafi-outaouais@mffp.gouv.qc.ca

Unité de gestion de la Haute-Gatineau- et-du-Cabonga

266 rue Notre-Dame, RC 100
Maniwaki, Québec J9E 2J8
Phone: 819-449-3333, ext. 252
consultationpafi-outaouais@mffp.gouv.qc.ca

Unité de gestion de la Coulonge

163 chemin de la Chute
Mansfield-et-Pontefract, Québec J0X 1R0
Phone: 819-683-2626, ext. 0
consultationpafi-outaouais@mffp.gouv.qc.ca

The purpose of this consultation is to obtain comments on the proposed forestry plan. There will be no review of public land use or rights granted on public land.

Québec 

EQUITY - ANGLAIS

Date de parution: 24 janvier 2018
Format: 1/6 (6,687 X 7)
CU1011248

Avis public

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

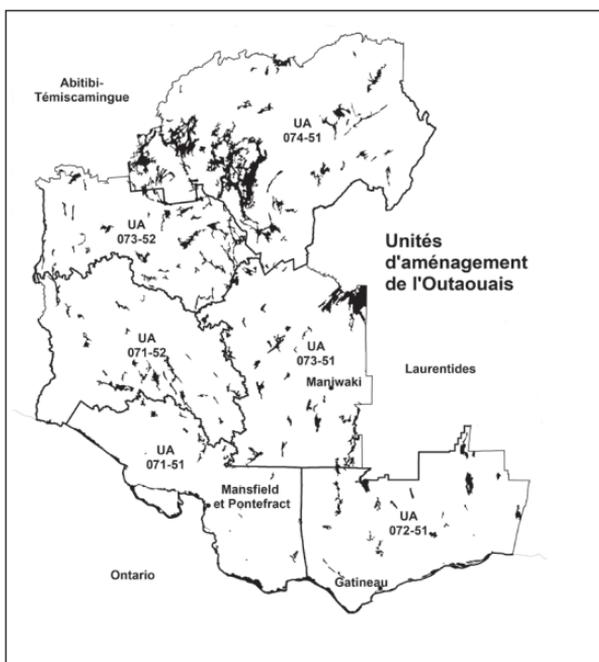
CONSULTATION PUBLIQUE

MODIFICATION DU PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER INTÉGRÉ TACTIQUE (PAFIT) DE L'OUTAOUAIS 2018-2023 POUR L'UNITÉ D'AMÉNAGEMENT 73-52 DE L'UNITÉ DE GESTION DE LA HAUTE-GATINEAU-ET-DU-CABONGA

Jusqu'au 28 février 2018, la population est invitée à participer à la consultation portant sur la dérogation à la coupe en mosaïque et à la coupe avec protection de la régénération et des sols pour la période 2018-2019 pour l'unité d'aménagement 73-52 en Outaouais. **Les modifications pourraient entrer en vigueur à compter du 1^{er} avril 2018.**

Vous pouvez consulter le document sur cette dérogation et émettre vos commentaires jusqu'au 28 février 2018 sur le formulaire en ligne au www.mffp.gouv.qc.ca/forets/consultation-amenagement.jsp.

Il vous est également possible de consulter ce document dans les bureaux suivants du Ministère en semaine, sur rendez-vous, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.



Unité de gestion de la Basse-Lièvre

16, impasse de la Gare-Talon
Gatineau (Québec) J8T 0B1
Téléphone : 819 246-4827, poste 298
Courriel : consultationpafi-outaouais@mffp.gouv.qc.ca

Unité de gestion de la Haute-Gatineau-et-du-Cabonga

266, rue Notre-Dame, RC 100
Maniwaki (Québec) J9E 2J8
Téléphone : 819 449-3333, poste 252
Courriel : consultationpafi-outaouais@mffp.gouv.qc.ca

Unité de gestion de la Coulonge

163, chemin de la Chute
Mansfield-et-Pontefract (Québec) J0X 1R0
Téléphone : 819 683-2626, poste 0
Courriel : consultationpafi-outaouais@mffp.gouv.qc.ca

La présente consultation a pour but de recueillir les commentaires concernant la planification forestière proposée. Elle ne permet pas de réviser l'affectation du territoire public ni les droits qui y sont consentis.

Québec 

LA GATINEAU

Date de parution : 25 janvier 2018
Format : 1/3 Verticale - (4,861 x 9,375 pouces)
CU1011248

Avis public

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

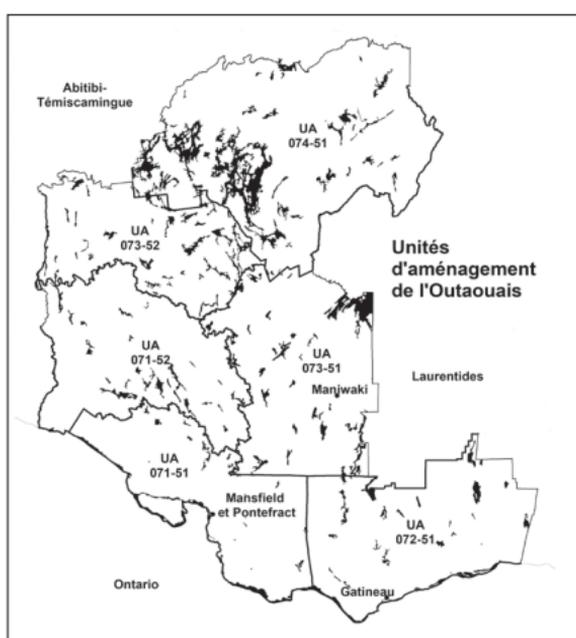
CONSULTATION PUBLIQUE

MODIFICATION DU PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER INTÉGRÉ TACTIQUE (PAFIT) DE L'OUTAOUAIS 2018-2023 POUR L'UNITÉ D'AMÉNAGEMENT 73-52 DE L'UNITÉ DE GESTION DE LA HAUTE-GATINEAU-ET-DU-CABONGA

Jusqu'au 28 février 2018, la population est invitée à participer à la consultation portant sur la dérogation à la coupe en mosaïque et à la coupe avec protection de la régénération et des sols pour la période 2018-2019 pour l'unité d'aménagement 73-52 en Outaouais. **Les modifications pourraient entrer en vigueur à compter du 1^{er} avril 2018.**

Vous pouvez consulter le document sur cette dérogation et émettre vos commentaires jusqu'au 28 février 2018 sur le formulaire en ligne au www.mffp.gouv.qc.ca/forets/consultation-amenagement.jsp.

Il vous est également possible de consulter ce document dans les bureaux suivants du Ministère en semaine, sur rendez-vous, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.



Unité de gestion de la Basse-Lièvre

16, impasse de la Gare-Talon

Gatineau (Québec) J8T 0B1

Téléphone : 819 246-4827, poste 298

Courriel : consultationpafi-outaouais@mffp.gouv.qc.ca

Unité de gestion de la Haute-Gatineau-et-du-Cabonga

266, rue Notre-Dame, RC 100

Maniwaki (Québec) J9E 2J8

Téléphone : 819 449-3333, poste 252

Courriel : consultationpafi-outaouais@mffp.gouv.qc.ca

Unité de gestion de la Coulonge

163, chemin de la Chute

Mansfield-et-Pontefract (Québec) J0X 1R0

Téléphone : 819 683-2626, poste 0

Courriel : consultationpafi-outaouais@mffp.gouv.qc.ca

La présente consultation a pour but de recueillir les commentaires concernant la planification forestière proposée. Elle ne permet pas de réviser l'affectation du territoire public ni les droits qui y sont consentis.

Québec 

Avis public

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

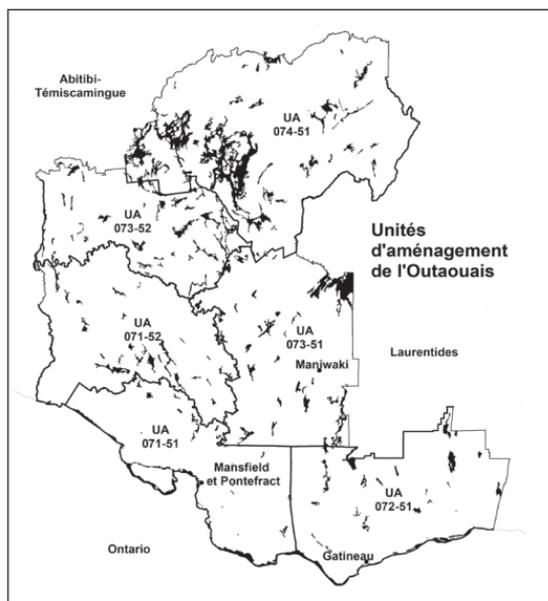
CONSULTATION PUBLIQUE

MODIFICATION DU PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER INTÉGRÉ TACTIQUE (PAFIT) DE L'OUTAOUAIS 2018-2023 POUR L'UNITÉ D'AMÉNAGEMENT 73-52 DE L'UNITÉ DE GESTION DE LA HAUTE-GATINEAU-ET-DU-CABONGA

Jusqu'au 28 février 2018, la population est invitée à participer à la consultation portant sur la dérogation à la coupe en mosaïque et à la coupe avec protection de la régénération et des sols pour la période 2018-2019 pour l'unité d'aménagement 73-52 en Outaouais. **Les modifications pourraient entrer en vigueur à compter du 1^{er} avril 2018.**

Vous pouvez consulter le document sur cette dérogation et émettre vos commentaires jusqu'au 28 février 2018 sur le formulaire en ligne au www.mffp.gouv.qc.ca/forets/consultation-aménagement.jsp.

Il vous est également possible de consulter ce document dans les bureaux suivants du Ministère en semaine, sur rendez-vous, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.



Unité de gestion de la Basse-Lièvre

16, impasse de la Gare-Talon
Gatineau (Québec) J8T 0B1
Téléphone: 819 246-4827, poste 298
Courriel: consultationpafi-outaouais@mffp.gouv.qc.ca

Unité de gestion de la Haute-Gatineau-et-du-Cabonga

266, rue Notre-Dame, RC 100
Maniwaki (Québec) J9E 2J8
Téléphone: 819 449-3333, poste 252
Courriel: consultationpafi-outaouais@mffp.gouv.qc.ca

Unité de gestion de la Coulonge

163, chemin de la Chute
Mansfield-et-Pontefract (Québec) J0X 1R0
Téléphone: 819 683-2626, poste 0
Courriel: consultationpafi-outaouais@mffp.gouv.qc.ca

La présente consultation a pour but de recueillir les commentaires concernant la planification forestière proposée. Elle ne permet pas de réviser l'affectation du territoire public ni les droits qui y sont consentis.

Québec 

Avis public

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

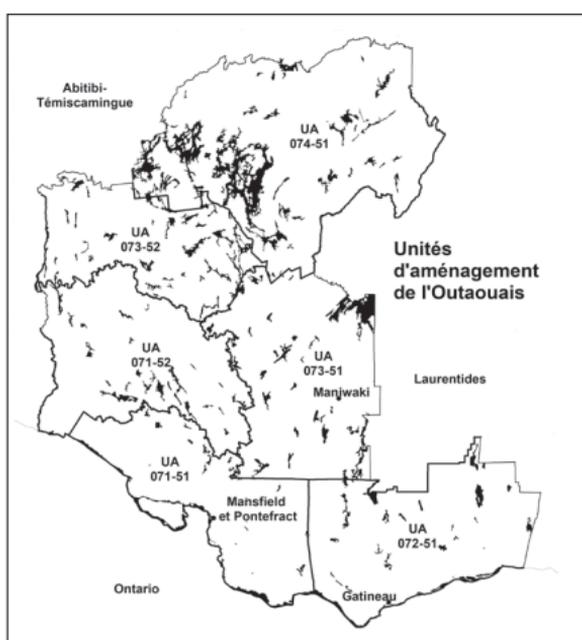
CONSULTATION PUBLIQUE

MODIFICATION DU PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER INTÉGRÉ TACTIQUE (PAFIT) DE L'OUTAOUAIS 2018-2023 POUR L'UNITÉ D'AMÉNAGEMENT 73-52 DE L'UNITÉ DE GESTION DE LA HAUTE-GATINEAU-ET-DU-CABONGA

Jusqu'au 28 février 2018, la population est invitée à participer à la consultation portant sur la dérogation à la coupe en mosaïque et à la coupe avec protection de la régénération et des sols pour la période 2018-2019 pour l'unité d'aménagement 73-52 en Outaouais. **Les modifications pourraient entrer en vigueur à compter du 1^{er} avril 2018.**

Vous pouvez consulter le document sur cette dérogation et émettre vos commentaires jusqu'au 28 février 2018 sur le formulaire en ligne au www.mffp.gouv.qc.ca/forets/consultation-amenagement.jsp.

Il vous est également possible de consulter ce document dans les bureaux suivants du Ministère en semaine, sur rendez-vous, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.



Unité de gestion de la Basse-Lièvre

16, impasse de la Gare-Talon
Gatineau (Québec) J8T 0B1
Téléphone : 819 246-4827, poste 298
Courriel : consultationpafi-outaouais@mffp.gouv.qc.ca

Unité de gestion de la Haute-Gatineau-et-du-Cabonga

266, rue Notre-Dame, RC 100
Maniwaki (Québec) J9E 2J8
Téléphone : 819 449-3333, poste 252
Courriel : consultationpafi-outaouais@mffp.gouv.qc.ca

Unité de gestion de la Coulonge

163, chemin de la Chute
Mansfield-et-Pontefract (Québec) J0X 1R0
Téléphone : 819 683-2626, poste 0
Courriel : consultationpafi-outaouais@mffp.gouv.qc.ca

La présente consultation a pour but de recueillir les commentaires concernant la planification forestière proposée. Elle ne permet pas de réviser l'affectation du territoire public ni les droits qui y sont consentis.

Québec 

LE DROIT

Date de parution: 20 janvier 2018

Format: 4 col. x 125 lignes

CU1011248

Public Notice

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

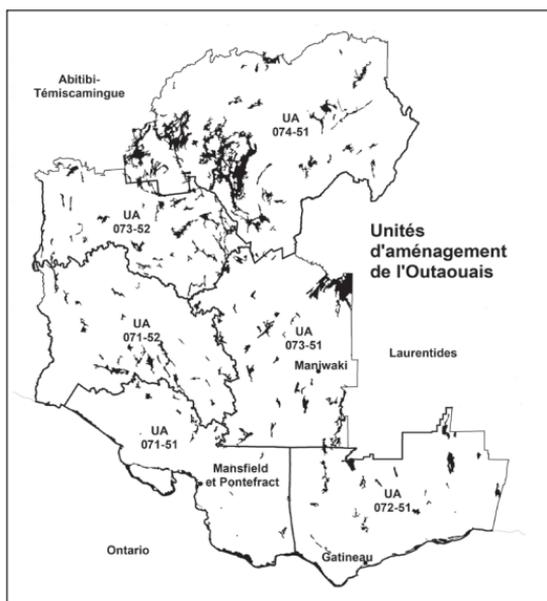
PUBLIC CONSULTATION

AMENDMENT TO THE 2018-2023 INTEGRATED TACTICAL FOREST DEVELOPMENT PLAN, OUTAOUAIS REGION, FOR DEVELOPMENT UNIT 73-52 IN THE HAUTE-GATINEAU-ET-DU-CABONGA MANAGEMENT UNIT

The general public is invited to take part in the consultation on the proposed 2018-2019 exemption to mosaic cutting and cutting with protection of regeneration and soils in development unit 73-52, in the Outaouais region. The consultation period will end on February 28, 2018 and **the amendments may come into force from April 1, 2018.**

The document on the exemption is available for consultation until February 28, 2018. You may view it and make comments using the online form at www.mffp.gouv.qc.ca/forets/consultation-amenagement.jsp.

You may also consult the document in person at the following MFFP offices, by appointment, on weekdays only between 8:30 a.m. and midday, and between 1:00 p.m. and 4:30 p.m.



Unité de gestion de la Basse-Lièvre

16 impasse de la Gare-Talon
Gatineau, Québec J8T 0B1
Phone: 819-246-4827, ext. 258
Email: consultationpafi-outaouais@mffp.gouv.qc.ca

Unité de gestion de la Haute-Gatineau-et-du-Cabonga

266 rue Notre-Dame, RC 100
Maniwaki, Québec J9E 2J8
Phone: 819-449-3333, ext. 252
Email: consultationpafi-outaouais@mffp.gouv.qc.ca

Unité de gestion de la Coulonge

163 chemin de la Chute
Mansfield-et-Pontefract, Québec J0X 1R0
Phone: 819-683-2626, ext. 0
Email: consultationpafi-outaouais@mffp.gouv.qc.ca

The purpose of this consultation is to obtain comments on the proposed forestry plan. There will be no review of public land use or rights granted on public land.

Québec 

Avis public

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

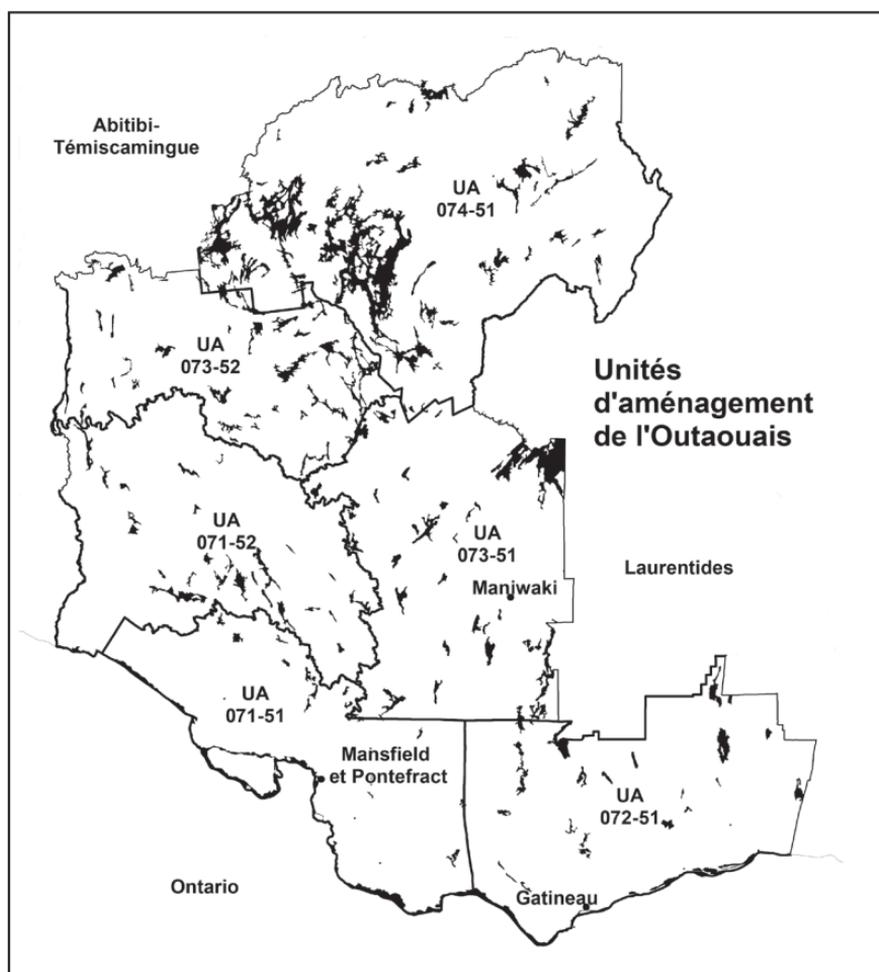
CONSULTATION PUBLIQUE

MODIFICATION DU PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER INTÉGRÉ TACTIQUE (PAFIT) DE L'OUTAOUAIS 2018-2023 POUR L'UNITÉ D'AMÉNAGEMENT 73-52 DE L'UNITÉ DE GESTION DE LA HAUTE-GATINEAU-ET-DU-CABONGA

Jusqu'au 28 février 2018, la population est invitée à participer à la consultation portant sur la dérogation à la coupe en mosaïque et à la coupe avec protection de la régénération et des sols pour la période 2018-2019 pour l'unité d'aménagement 73-52 en Outaouais. **Les modifications pourraient entrer en vigueur à compter du 1^{er} avril 2018.**

Vous pouvez consulter le document sur cette dérogation et émettre vos commentaires jusqu'au 28 février 2018 sur le formulaire en ligne au www.mffp.gouv.qc.ca/forets/consultation-amenagement.jsp.

Il vous est également possible de consulter ce document dans les bureaux suivants du Ministère en semaine, sur rendez-vous, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.



Unité de gestion de la Basse-Lièvre

16, impasse de la Gare-Talon
Gatineau (Québec) J8T 0B1
Téléphone: 819 246-4827, poste 298
Courriel: consultationpafi-outaouais@mffp.gouv.qc.ca

Unité de gestion de la Haute-Gatineau-et-du-Cabonga

266, rue Notre-Dame, RC 100
Maniwaki (Québec) J9E 2J8
Téléphone: 819 449-3333, poste 252
Courriel: consultationpafi-outaouais@mffp.gouv.qc.ca

Unité de gestion de la Coulonge

163, chemin de la Chute
Mansfield-et-Pontefract (Québec) J0X 1R0
Téléphone: 819 683-2626, poste 0
Courriel: consultationpafi-outaouais@mffp.gouv.qc.ca

La présente consultation a pour but de recueillir les commentaires concernant la planification forestière proposée. Elle ne permet pas de réviser l'affectation du territoire public ni les droits qui y sont consentis.

Québec 